

## DÉLIBÉRATION N°1-03-19 DU COMITÉ DE RIVIÈRE DU TARN-AMONT

**OBJET : APPROBATION DU DOSSIER DÉFINITIF DU PROJET DE CONTRAT DE RIVIÈRE TARN-AMONT ET SOLLICITATION DU PASSAGE DU DOSSIER EN RÉUNION DE LA COMMISSION « PLANIFICATION » DU COMITÉ DE BASSIN ADOUR-GARONNE**

À l'unanimité, le comité de rivière du projet de contrat de rivière Tarn-amont,

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n°00-0075 du 6 janvier 2000 fixant le périmètre du SAGE Tarn-amont,

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n°2015349-0001 du 15 décembre 2015 approuvant le SAGE Tarn-amont,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°DDT-BIEF 2017-272-0001 du 29 septembre 2017 portant modification de la composition de la CLE du SAGE Tarn-amont,

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n°2008-332-002 du 27 novembre 2008 permettant à la CLE du SAGE Tarn-amont d'être instituée comme comité de rivière chargée de l'élaboration du dossier définitif du contrat de rivière Tarn-amont,

**Vu** la délibération du comité de rivière du 4 décembre 2017 approuvant le projet de contrat de rivière, sollicitant l'avis des partenaires techniques et financiers et le passage du dossier définitif devant la commission « planification » du comité de bassin Adour-Garonne,

**Considérant** la disposition du SAGE Tarn-amont A1.3 « Animer le SAGE dans le cadre d'une structure porteuse légitime sur le Tarn-amont » proposant afin de mettre en œuvre le SAGE, la mise en place d'un programme d'actions opérationnel avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers concernés,

**Considérant** les avis émis lors de la consultation des partenaires techniques qui s'est déroulée du 30 mars au 13 juillet 2018 et la prise en compte des remarques dans le projet de contrat de rivière 2019-2023,

**Approuve** le dossier définitif du projet de contrat de rivière Tarn-amont, constitué des pièces suivantes :

- d'une partie expliquant la procédure du contrat de rivière, une deuxième partie d'état des lieux – diagnostic du territoire et une troisième partie sur les objectifs, le suivi et l'évaluation du contrat de rivière ;
- de fiches actions détaillées ;
- et d'un tableau récapitulatif.

**Sollicite** le passage du dossier en réunion de la commission « planification » du comité de bassin Adour-Garonne le 27 juin 2019 ;

**Autorise** le président ou les vices-présidents du comité de rivière à signer toutes pièces nécessaires au lancement de la consultation des partenaires et du comité de bassin Adour-Garonne.

Fait à Saint-André-de-Vézines, le 1<sup>er</sup> mars 2019,

**Madeleine Macq**  
**Vice-présidente du comité de rivière Tarn-amont**

